



Direction Générale des Services

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 OCTOBRE 2015**



Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance exceptionnelle du 07 Octobre 2015

---0---

L'an deux mille quinze le sept du mois d'octobre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session exceptionnelle, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire.

Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – Mme GROSCLAUDE Valérie – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – M. ROST Jean-Marie – Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César- adjoints au maire.

M. LOSSER Didier – Mme CHAVIGNY Marie-Noël – Mme GRAWAY Claudine – M. MULLER Claude – Mme ROULOT Bénédicte – M. MOSTEIRO Joffrey – Mme BOLLIA Anne – M. CAUTILLO Dominique – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – M. VOGT Guillaume – Mme BRINGIA Stéphanie – Mme REMY Yolande – Mme FRANÇOIS Hélène – M. BANNWARTH José – M. RZENNO Patrick – M. FACCHIN Christian – Mme GODÉ Nadine - conseillers municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

M. MECHLER Thierry – adjoint au maire
Mme ZIMRANI Sanae – conseillère municipale
M. JELSPERGER Philippe – conseiller municipal
Mme BRITO Fatima – conseillère municipale
M. METZGER Marcel – conseiller municipal
Mme CHRISTMANN Anny– conseillère municipale

Ont donné procuration :

M. MECHLER Thierry – adjoint au maire à M. KLEITZ Francis – Maire
Mme ZIMRANI Sanae – conseillère municipale à Mme GRAWAY Claudine – conseillère municipale
M. JELSPERGER Philippe – conseiller municipal à Mme CHAVIGNY Marie-Noël – conseillère municipale
Mme BRITO Fatima – conseillère municipale à M. BRAUN Daniel – adjoint au maire
M. METZGER Marcel – conseiller municipal à M. FACCHIN Christian – conseiller municipal
Mme CHRISTMANN Anny – conseillère municipale à Mme SCHROEDER Isabelle – adjointe au maire

Secrétaire de séance : Mme Claudine GRAWAY – conseillère municipale

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

---0---

Ordre du jour

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Désignation du secrétaire de séance
- 1 – Modification des commissions municipales permanentes et des représentations aux organismes extérieurs.
- 2 – Marché - Gestion et exploitation des structures d'accueil périscolaire et accueils de loisirs –
Signature du marché - Autorisation
- 3 – Syndicat mixte du Pays-Rhin-Vignoble-Grand Ballon – Territoire et énergie - Demande de subvention
- 4 – DIVERS

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Madame Valérie JANNEST, conseillère municipale élue sur la liste « Réussir Guebwiller » a présenté sa démission par lettre du 29 septembre 2015 avec effet au 29 septembre 2015 au soir.

Conformément à l'article L270 du code électoral qui dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », Madame Nadine GODÉ venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Réussir Guebwiller » est officiellement installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le conseil municipal :

- **prend acte de l'installation de Mme Nadine GODÉ en tant que conseillère municipale.**

DÉPARTEMENT
HAUTE-NORMandie
ARRONDISSEMENT
GUEBVILLE

COMMUNE :
GUEBWILLER

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

33

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL MODIFIÉ

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.
L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2121-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats sans fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections electorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	KLEITZ Francis	14/01/1961	05/04/2014	2346
Premier adjoint	M.	BRAUN Daniel	20/12/1951	05/04/2014	2346
Deuxième adjoint	Mme	GROSCLAUDE Valérie	14/03/1971	05/04/2014	2346
Troisième adjoint	M.	MECHLER Thierry	25/02/1962	05/04/2014	2346
Quatrième adjoint	Mme	SCHROEDER Isabelle	14/08/1965	05/04/2014	2346
Cinquième adjoint	M.	CIBER Roland	30/07/1943	05/04/2014	2346
Sixième adjoint	Mme	DEHESTRU Anne	14/08/1958	05/04/2014	2346
Septième adjoint	M.	ROST Jean-Marie	05/05/1950	05/04/2014	2346
Huitième adjoint	Mme	McVOY Nadine	13/12/1960	05/04/2014	2346
Neuvième Adjoint	M.	TOGNI César	24/04/1965	05/04/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	LOSSER Didier	22/08/1955	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	CHAVIGNY Marie-Noël	06/03/1967	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	GRAWEY Claudine	25/03/1961	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	MULLER Claude	12/12/1961	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	ZIMRANI Samia	29/05/1976	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	JELSPERGER Philippe	24/12/1967	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	ROULOT Bénédicte	15/11/1961	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	MOSTEIRO Joffrey	27/05/1995	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	BOLLIA Anne	28/09/1968	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	CAUTILLO Dominique	28/03/1969	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	BRITO Fatima	07/03/1968	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	SINGER Martial	21/02/1969	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	ZAEPFEL Carole	04/03/1972	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	VOGT Guillaume	27/01/1973	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	BRINGIA Stéphanie	21/07/1972	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	METZGER Marcel	25/07/1958	30/03/2014	2326
Conseillère Municipale	Mme	REMY Yolande	26/07/1956	30/03/2014	2326
Conseillère Municipale	Mme	FRANÇOIS Hélène	04/12/1958	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	BANNWARTH José	26/06/1957	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	RZENNO Patrick	05/09/1960	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	FACCHIN Christian	22/09/1968	30/03/2014	2326
Conseillère Municipale	Mme	CHRISTMANN Anny	20/03/1950	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	GODÉ Nadine	28/03/1960	30/03/2014	2326

Cachet de la mairie

Certifié par le maire,
A Guebwiller, le 07 octobre 2015

F. KLEITZ

¹ Prénoms : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

N°1 - 10/2015

**MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES
ET DES REPRESENTATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Madame Valérie JANNEST avait été désignée, en vertu des articles L.2541-8, L2121-21, L2121-33 du code général des collectivités territoriales, L123-6 et R123-8 du code de l'action sociale et de la famille, ainsi que de l'article 22 du code des marchés publics, pour siéger au sein des commissions municipales permanentes et d'organismes extérieurs.

Il est proposé que Madame Nadine GODÉ, conseillère municipale, remplace Madame Valérie JANNEST, dans l'ensemble des commissions municipales permanentes et organismes extérieurs où elle siégeait.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne Madame Nadine GODÉ, en remplacement de Mme Valérie JANNEST, pour siéger dans toutes les commissions municipales permanentes où elle siégeait (tableau en annexe) :
 - Jeunesse, scolaire et sport ;
 - Culture et animation.

- désigne Madame Nadine GODÉ, en remplacement de Mme Valérie JANNEST, pour siéger dans tous les organismes extérieurs où elle siégeait (tableau en annexe) :
 - Le Collège Mathias Grünewald ;
 - Le Lycée Alfred Kastler ;
 - Le Lycée Théodore Deck ;
 - Le Lycée Joseph Storck.

Commissions municipales permanentes
Conseil municipal du 07 octobre 2015

Finances et Budgets	Economie, Urbanisme et Tourisme	Jeunesse, Scolaire et Sport	Culture et Animation	Social, Santé et Sécurité
Roland OBER Claude MULLER Philippe JELSPERGER Daniel BRAUN César TOGNI Bénédicte ROULOT Jean-Marie ROST Anne BOLLIA Carole ZAEFFEL Christian FACCHIN Hélène FRANCOIS Stéphanie BRINGIA	Valérie GROCLAUDE Marie-Noël CHAVIGNY Claude MULLER Sanae ZIMRANI Philippe JELSPERGER Daniel BRAUN Nadine McEVOY Martial SINGER Guillaume VOGT Stéphanie BRINGIA Hélène FRANCOIS José BANNWARTH	Didier LOSSER Isabelle SCHROEDER Claudine GRAWAY Sanae ZIMRANI Anne DEHESTRU Joffrey MOSTEIRO Anny CHRISTMANN Dominique CAUTILLO Guillaume VOGT Marcel METZGER Yolande REMY Nadine GODÉ	Isabelle SCHROEDER Marie-Noël CHAVIGNY Thierry MECHLER Nadine McEVOY Joffrey MOSTEIRO Anny CHRISTMANN Anne BOLLIA Fatima BRITO Carole ZAEFFEL Patrick RZENNO Christian FACCHIN Nadine GODÉ	Didier LOSSER Roland OBER Claudine GRAWAY Anne DEHESTRU Bénédicte ROULOT Jean-Marie ROST Dominique CAUTILLO Fatima BRITO Martial SINGER Hélène FRANCOIS Yolande REMY Christian FACCHIN

LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<u>C.C.A.S.</u> 5 délégués	- M. Roland OBER - Mme Sanae ZIMRANI - Mme Bénédicte ROULOT - Mme Fatima BRITO - Mme Yolande REMY	
<u>Commission d'Appel d'Offres (CAO)</u> 5 délégués titulaires 4 délégués suppléants	- M. César TOGNI - M. Philippe JELSPERGER - M. Daniel BRAUN - Mme Stephanie BRINGIA - Mme Marie-Noël CHAVIGNY	- M. Jean-Marie ROST - M. Claude MULLER - Mme Bénédicte ROULOT - M. José BANNWARTH
<u>Jury de concours</u> 5 délégués titulaires 4 délégués suppléants	- M. César TOGNI - M. Philippe JELSPERGER - M. Daniel BRAUN - Mme Stephanie BRINGIA - Mme Marie-Noël CHAVIGNY	- M. Jean-Marie ROST - M. Claude MULLER - Mme Bénédicte ROULOT - M. José BANNWARTH
<u>Syndicat de la Lauch supérieure</u> 3 délégués titulaires 1 délégué suppléant	- M. Jean-Marie ROST - M. Dominique CAUTILLO - Mme Anny CHRISTMANN	- Mme Helene FRANÇOIS
<u>Syndicat fluvial de la Lauch aval (et des cours d'eau de la région de Soultz-Rouffach)</u> 2 délégués titulaires 2 délégués suppléants	- Mme Isabelle SCHROEDER - M. Dominique CAUTILLO	- M. Jean-Marie ROST - Mme Helene FRANÇOIS
<u>Syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable de la Lauch</u> 12 délégués	- M. Jean-Marie ROST - M. Dominique CAUTILLO - Mme Claudine GRAWEY - Mme Nadine McEVOY - M. Didier LOSSER - Mme Isabelle SCHROEDER - M. Joffrey MOSTEIRO - Mme Anny CHRISTMANN - Mme Sanae ZIMRANI - Mme Fatima BRITO - M. Patrick RZENNO - M. Marcel METZGER	

LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<p><u>Syndicat d'économie mixte CALEO</u></p> <p>12 délégués</p> <p>1 représentant permanent au Conseil Municipal à l'AG des actionnaires 1 Président du CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Francis KLEITZ - M. César TOGNI - M. Roland OBER - M. Martial SINGER - M. Philippe JELSPERGER - Mme Valerie GROSCLAUDE - M. Daniel BRAUN - M. Claude MULLER - M. Guillaume VOGT - Mme Carole ZAEPFEL - M. Marcel METZGER - M. José BANNWARTH - M. Daniel BRAUN - M. Francis KLEITZ 	
<p><u>Syndicat départemental d'électricité</u></p> <p>4 délégués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Francis KLEITZ - M. Claude MULLER - M. Dominique CAUTILLO - M. Patrick RZENNO 	
<p><u>Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges</u></p> <p>1 délégué titulaire 1 délégué suppléant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Isabelle SCHROEDER 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Nadine McEVOY
<p><u>Habitats de Haute-Alsace</u></p> <p>1 délégué</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Roland OBER 	
<p><u>Habitat Familial d'Alsace</u></p> <p>1 délégué</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Bénédicte ROULOT 	
<p><u>Société d'économie mixte pour la construction de logements dans le Haut-Rhin</u></p> <p>1 délégué</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Roland OBER 	
<p><u>Association des Dominicains de Haute-Alsace</u></p> <p>7 délégués dont 3 au CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Francis KLEITZ - M. Thierry MECHLER - Mme Marie-Noël CHAVIGNY - M. Philippe JELSPERGER - Mme Claudine GRAWAY - Mme Anny CHRISTMANN - M. Guillaume VOGT 	} CA

LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<u>Comité mixte de gestion du Musée Th. Deck</u> 3 délégués	- M. Thierry MECHLER - Mme Anne BOLLIA - M. Christian FACCHIN	
<u>Centre Départemental d'Histoire des Familles</u> 1 délégué	- M. Francis KLEITZ	
<u>Association des amis de Murbach</u> 2 délégués	- M. Francis KLEITZ - M. Jean-Marie ROST	
<u>Amicale du personnel communal</u> 2 délégués	- M. Daniel BRAUN - Mme Anny CHRISTMANN	
<u>Pro Hugstein</u> 1 délégué	- Mme Nadine McEVOY	
<u>Association de gestion des structures de la petite enfance</u> 2 délégués	- Mme Claudine GRAWAY - Mme Carole ZAEPFEL	
<u>Collège Mathias Grunewald</u> 2 délégués titulaires 2 délégués suppléants	- Mme Anne DEHESTRU - Mme Carole ZAEPFEL	- Mme Claudine GRAWAY - Mme Nadine GODE
<u>Lycée Alfred Kastler</u> 2 délégués titulaires 2 délégués suppléants	- Mme Anne DEHESTRU - M. Joffrey MOSTEIRO	- Mme Claudine GRAWAY - Mme Nadine GODE
<u>Lycée Th. Deck</u> 2 délégués titulaires 2 délégués suppléants	- Mme Claudine GRAWAY - M. Guillaume VOGT	- Mme Anne DEHESTRU - Mme Nadine GODE
<u>Lycée Joseph Storck</u> 2 délégués titulaires 2 délégués suppléants	- Mme Anne DEHESTRU - Mme Bénédicte ROULOT	- Mme Anne BOLLIA - Mme Nadine GODE

LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<u>Commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCRG</u> 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	- M. Daniel BRAUN	- M. Philippe JELSPERGER
<u>Caisse intercommunale d'assurance des départements de l'Est (CIADE)</u> 1 délégué	- M. Francis KLEITZ	
<u>Office municipal des sports</u> 3 délégués	- Mme Isabelle SCHROEDER - M. Didier LOSSER - M. Guillaume VOGT	
<u>Office municipal des affaires culturelles (omac)</u> 7 délégués	- M. Thierry MECHLER - Mme Anne DEHESTRU - M. Didier LOSSER - M. Martial SINGER - Mme Bénédicte ROULOT - Mme Marie-Noël CHAVIGNY - M. Christian FACCHIN	
<u>Office municipal des sociétés patriotiques et des anciens combattants</u> 2 délégués	- M. Jean-Marie ROST - M. Jottrey MOSTEIRO	
<u>Correspondant défense</u> 1 délégué	- M. Jean-Marie ROST	

N°2 - 10/2015

**MARCHE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL
PERISCOLAIRE ET ACCUEILS DE LOISIRS
SIGNATURE DU MARCHE
AUTORISATION**

Rapporteur : Mme Anne DEHESTRU, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

Le marché public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil péri/extra-scolaire et accueils de loisirs est arrivé à échéance le 31 août 2015.

Pour permettre à la commune de souscrire un nouveau marché une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La consultation a eu pour objet la gestion et l'exploitation du service d'accueil péri/extrascolaire, des accueils de loisirs durant les vacances scolaires et l'organisation du service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants (SMA).

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 juin 2015 au BOAMP (avis n° 15-91813), sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin et sur le site de la Ville.

Treize dossiers de candidature ont été retirés et deux offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des offres le 31 juillet 2015 à 12 heures, à savoir celle de l'Association de Gestion des Structures de la Petite Enfance du Florival (AGSPEF), actuelle titulaire du marché en cours et celle des PEP Alsace.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 28 août 2015, après avoir déclaré recevables les candidatures, a déclaré les offres inacceptables et a lancé une procédure de marché négocié avec les candidats ayant déposé une offre.

Par décision de Monsieur le Maire en date du 28 août 2015, un contrat de deux mois a été signé avec l'actuel prestataire afin d'assurer la continuité de l'accueil périscolaire portant le démarrage du contrat au 02 novembre 2015 au lieu du 1^{er} septembre 2015, comme prévu initialement.

Des échanges ont eu lieu avec les deux candidats et le 28 septembre 2015, la Commission d'Appel d'Offres a analysé les éléments présentés et a décidé d'attribuer le marché aux PEP Alsace aux coûts suivants :

- Prix unitaires (par enfant) HT pour l'accueil les jours de classe

Accueil périscolaire	Elèves Ecoles Maternelles		Elèves Ecoles Élémentaires	
	PRIX	Dont coût	PRIX	Dont coût
Accueil du matin (1h30)	15,66 €	Collation 0,30 €	15,66 €	Collation 0,30 €
Accueil du matin (40 mn)	0,42 €		3,75 €	
Pause méridienne (2h)	11,05 €	Repas 4,35 €	11,05 €	Repas 4,35 €
Accueil du soir (2h45)	14,41 €	Goûter 0,30 €	14,41 €	Goûter 0,30 €

- Prix unitaires (par enfant) HT pour l'**accueil du mercredi**

Accueil périscolaire	Elèves Ecoles Maternelles		Elèves Ecoles Elémentaires	
	PRIX	Dont coût	PRIX	Dont coût
Accueil du matin (1h30)	17,86 €	Collation 0,30 €	17,86 €	Collation 0,30 €
Accueil du matin (40 mn)	0,44 €		5,18 €	
Accueil après la classe (1h) sans déjeuner	0,55 €		0,55 €	
Accueil après la classe (2h) avec déjeuner	22,64 €	Repas 8,46 €	22,64	Repas 8,46 €
Accueil de loisirs après la classe jusqu'à 18h30 (7h) avec déjeuner	55,69 €	Repas 8,46 €	55,69 €	Repas 8,46 €

- Prix unitaires (par enfant) HT pour l'**accueil pendant les vacances scolaires**

Activités extrascolaires	Elèves Ecoles Maternelles	Elèves Ecoles Elémentaires
	PRIX	PRIX
Accueil ½ journée	25,10 €	25,10 €
Accueil à la journée entière	50,19 €	50,19 €

Prix de la collation du matin : 0,30 €

Prix du repas : 7,28 €

Prix du goûter de l'après-midi : 0,30 €

- Prix unitaires (par enfant) HT pour **une journée d'accueil en SMA**

Service Minimum d'accueil	Prix de rémunération de la journée de SMA
Journée de SMA	14,32 €

M. FACCHIN demande à M. le Maire de bien vouloir confirmer le fait qu'un recours ait été engagé concernant ce marché.

M. le Maire confirme les dires de M. FACCHIN et souligne qu'il ne pourra pas donner beaucoup d'informations sur ce sujet car cela fera l'objet d'un débat devant le tribunal.

M. FACCHIN souhaite connaître la teneur du recours.

M. le Maire explique qu'il ne peut donner plus de renseignements.

M. FACCHIN souligne qu'il serait préférable d'attendre la décision du juge avant de délibérer sur ce point, cela serait un manque de respect envers la justice. Il s'agit de décider si le marché est conforme au non. La décision qui peut être prise ce soir pourrait être annulée une fois que le recours sera jugé.

M. FACCHIN précise que si ce point est maintenu, le groupe «Réussir Guebwiller » ne participera pas au vote.

M. FACCHIN tient à évoquer le fond du dossier d'une manière chronologique. Le 17 juillet 2014, le conseil municipal avait accordé ce même marché public à l'Association de Gestion des Structures de la Petite Enfance du Florival (AGSPEF) pour une période d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} septembre 2014. Il y a un mois, lors de la dernière rentrée scolaire et malgré les bonnes intentions des élus en charge de ce dossier, il n'était pas prêt. M. FACCHIN en déduit donc que Mme DEHESTRU, adjointe au maire en charge de ce dossier, avait un an pour le finaliser, ce qui n'a pas été le cas et il souhaiterait en connaître les causes. Afin de maintenir la continuité du service public et permettre d'accueillir les enfants un nouveau contrat d'une durée de deux mois a été signé dans l'urgence, trois jours avant la rentrée scolaire avec cette même association.

M. FACCHIN souligne qu'un changement de prestataire deux mois après la rentrée scolaire n'évoque en rien, que le but principal en est le bien-être des enfants.

M. FACCHIN interpelle Mme DEHESTRU sur la manière dont a été géré ce dossier, il parle d'amateurisme au détriment d'une association guebwilleroise, créée il y a soixante ans et qui selon les propos de M. le Maire lors du conseil municipal du 17 juillet 2014, « tient la route ». Il redemande à M. le Maire de bien vouloir retirer ce point.

Mme DEHESTRU rappelle que ce marché est un marché qui est difficile et délicat parce qu'il ne s'agit pas de matériel, ni d'une construction de bâtiment mais on parle bien de confier des enfants et du personnel, c'est aussi pour cette raison que cela a pris du temps.

Mme DEHESTRU souligne que ce marché a été parfaitement instruit et remercie les différents services, ce marché a été établi de la manière la plus objective possible et notamment en CAO, les critères définis étaient objectifs, la CAO a exprimé à l'unanimité son accord. A ce jour la priorité est la prise en charge des enfants et du personnel, et le fait de ne pas autoriser M. le Maire à signer viendrait rajouter de la confusion et ne serait pas respectueux envers les enfants, les familles et le personnel.

Mme DEHESTRU rappelle que pour le personnel, cela ne change rien, le personnel est repris. Ce marché est confié à une association qui a pignon sur rue depuis le siècle dernier (1917), elle est reconnue d'utilité publique et a une grande expérience dans le domaine de l'éducation et du périscolaire, la confiance est de mise.

M. le Maire tient à ajouter que ce marché a été revu pour le bien des enfants, dans une perspective d'évolution positive.

M. FACCHIN précise qu'il ne remet pas en cause la CAO, il réitère sa surprise par rapport au temps que cela a pris mais exprime surtout son désaccord avec la prise de cette délibération sans connaître la décision finale du tribunal. Il souhaiterait que le personnel soit prévenu de toutes les éventualités liées à la décision de justice.

M. le Maire précise que la justice va délibérer en matière de procédure et non pas sur le choix, la CAO étant compétente dans ce domaine. M. le Maire demande à l'assemblée de laisser la justice faire son travail et souligne qu'il n'y a rien de contradictoire avec la délibération proposée.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par 25 voix pour, Mme BRINGIA Stéphanie, Mme REMY Yolande, Mme FRANÇOIS Hélène, M. BANNWARTH José, M. RZENNO Patrick, M. FACCHIN Christian (avec procuration de M. METZGER Marcel), et Mme GODÉ Nadine n'ayant pas pris part au vote :

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution, à l'exécuter et à accomplir toutes les formalités en résultant ;
- dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « charges à caractère général » article 6042 « Achat de prestations de service » du budget principal.

---0---

N°3 - 10/2015

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS – RHIN – VIGNOBLE – GRAND BALLON
DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
COMMUNAL
ADOPTION DE L'OPERATION ET DES MODALITES DE FINANCEMENT**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint des finances.

Le Syndicat Mixte du Pays Rhin – Vignoble – Grand Ballon a été déclaré lauréat en février 2015 de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Cette distinction a pour conséquence de permettre aux communes du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique.

C'est pourquoi le Syndicat Mixte du Pays Rhin – Vignoble – Grand Ballon lance à son tour un appel à projet aux collectivités qui ont des projets de rénovation énergétique de leur éclairage public, avec pour objectif une réduction de 40% minimum de la consommation en kWh par an et par point lumineux.

Ces projets doivent connaître un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017 et prendre fin au plus tard trois ans après la date de signature de la convention, soit fin 2018.

La Ville de Guebwiller envisage de réaliser de tels travaux et de s'inscrire dans le dispositif proposé.

Le programme de la Ville concerne la rénovation de cinquante points lumineux existants situés rue de la République, rue de la Marne et rue du Maréchal Joffre. Les modèles d'éclairage concernés, de type « Tuilerie » et « Montparnasse » consomment actuellement et respectivement 175 kWh/an et 140 kWh/an par unité. Après rénovation la consommation de chaque point lumineux sera de 37 kWh/an, soit un ratio d'économie supérieur à 40%.

Le coût total du projet est de 18 600 € HT et sa réalisation prévue en 2016.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Opération	Coût total € HT	Organisme financier	Subvention 250 € HT par point lumineux	Fonds propres Ville de Guebwiller	Total
Rénovation énergétique de 50 points lumineux de l'éclairage public	18 600	Syndicat Mixte Pays RVGB	12 500	6 100	18 600

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière de ce dispositif, le Syndicat Mixte du Pays-Rhin-Vignoble-Grand Ballon a fait savoir à la Ville, par mail du 29 septembre 2015, que la remise des dossiers complets des demandes de subvention par les collectivités, y compris les délibérations des conseils municipaux respectifs doit être effectuée au plus tard le 14 octobre 2015.

Mme FRANÇOIS tient à soutenir ce projet qui sera l'occasion d'aller plus loin et de reconsidérer peut-être l'éclairage public de toute la ville dans sa globalité, elle cite l'exemple de l'éclairage des zones résidentielles durant toute la nuit. Par ces temps de restriction budgétaire, les économies d'énergie s'inscrivent dans un double objectif, la transition énergétique et l'économie budgétaire.

Mme FRANÇOIS demande à M. BRAUN de bien vouloir produire ultérieurement les économies chiffrées.

M. BRAUN précise que les 50 points lumineux, représentent une limite fixée par la convention, mais voir plus large serait opportun.

M. BANNWARTH souligne les dires de M. le Maire qui se dit sous pression par rapport à ce point, au niveau des délais.

M. le Maire précise qu'effectivement tous les membres du Syndicat ont été surpris, il fallait réagir vite. Il souligne également le fait que cette somme sera versée avant la fin de l'année alors que le projet pourra être réalisé sur une période allant jusqu'en fin 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide le projet de rénovation énergétique de l'éclairage public tel que décrit ci-dessus ;
- valide la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le respect des critères définis dans la convention passée entre l'Etat, représenté par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et le Syndicat Mixte du Pays Rhin – Vignoble – Grand Ballon et notamment, l'objectif minimum de réduction de 40% de consommation en kWh/an par point lumineux ;
- demande l'inscription de cette opération dans le dispositif d'appel à projet 2015 "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" engageant la commune dans l'appel à projet remporté par le Syndicat Mixte du Pays Rhin – Vignoble – Grand Ballon et sollicite à cet effet le concours financier pour ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération, notamment pour la signature de la convention particulière de mise en oeuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive, pour la Croissance Verte » ;
- dit que les travaux seront réalisés en 2016 et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

---0---

VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015

N°4 - 11/2015

DIVERS

a) Travaux rue de la Marne

Mme BRINGIA souhaite obtenir des informations sur les travaux réalisés actuellement rue de la Marne.

M. TOGNI précise que les travaux effectués rue de la Marne sont conformes aux prévisions, une seule différence, la circulation étant ouverte, les travaux se font par parties, en vue d'un double sens.

Mme BRINGIA souligne le fait que les plans présentés ne sont pas très précis et souhaite des explications quant à l'accessibilité des PMR (rue de la Marne, sens montant) et s'interroge également par rapport aux gouttières arrivant sur le trottoir, ce qui peut provoquer un problème à l'usage.

M. TOGNI précise que le projet devait se faire uniquement en surface.

M. le Maire précise que le problème des gouttières a été intégré dans les études, concernant ce type d'interrogation, M. le Maire invite Mme BRINGIA à se rendre aux Services Techniques de la ville.

M. BRINGIA souligne qu'elle se rendra avec plaisir aux Services Techniques.

b) Option retenue par la Ville de Guebwiller dans le cadre de la gestion de l'emprunt toxique DEXIA

En réponse à la question écrite posée par le groupe « Réussir Guebwiller », M. BRAUN propose un bref historique de cet emprunt. Aujourd'hui toutes les communes qui ont contracté un emprunt toxique ont réagi, certaines ont fait une action en justice comme la Ville de Guebwiller, d'autres non. Il ne relèvera les faits que pour celles qui sont encore en attente d'un verdict à ce jour.

La Ville de Guebwiller a déposé un dossier au fonds de soutien, pour lequel elle attend une réponse, tant sur son acceptation que sur le pourcentage de prise en charge.

M. le Maire complète l'intervention de M. BRAUN en expliquant que le dossier a été déposé, mais aucun accord n'a été trouvé pour le moment avec DEXIA. Une procédure contentieuse est en cours, elle a des chances d'aboutir. Une procédure à l'amiable est éventuellement envisageable.

M. FACCHIN précise donc qu'à ce jour la demande au fonds de soutien n'a toujours pas été prise en charge par la préfecture.

M. le Maire précise que dans un premier temps si le fonds de soutien retient le dossier de la ville, l'aide obtenue sera évaluée puis sera prise en compte la proposition de DEXIA, suite à une négociation et enfin il sera possible de déterminer la continuité du dossier en contentieux ou non.

M. FACCHIN précise que le fonds de soutien a augmenté.

M. le Maire spécifie que le fonds de soutien a effectivement augmenté, mais il y a aussi la réévaluation du franc suisse, finalement cela ne change plus rien.

c) Conseil des aînés

Mme REMY souhaite connaître la continuité de la mise en place du conseil des aînés, les candidatures devant être remises pour le 05 octobre 2015.

M. ROST précise que 2 000 courriers ont été envoyés et que 500 flyers ont été distribués, 55 réponses ont été réceptionnées, dont 40 réponses faisant mention d'acte de candidature et 15 courriers divers. Il y a donc lieu de créer à présent la commission qui va faire le tri, donc choisir les 15 personnes et il fait également la demande à la liste « Réussir Guebwiller » afin de connaître quel en sera le représentant.

M. FACCHIN précise que lors de la commission il a été dit qu'il s'agit de Mme REMY.

M. ROST précise que les réunions se feront sur octobre, novembre.

Mme REMY souligne que le conseil des aînés est une assemblée consultative, comme le conseil communal des jeunes, dans ce dernier, les élèves élisent entre eux leurs représentants, alors que pour le conseil des aînés il s'agit de trier et de choisir.

Mme DEHESTRU précise que le conseil communal des jeunes est d'abord une démarche pédagogique qui est censée enseigner la démocratie à nos enfants. Ce n'est pas comparable.

Mme REMY s'interroge sur le fait que tous les guebwillois ayant reçu le courrier avaient bien compris qu'ils avaient l'opportunité de s'inscrire.

M. le Maire précise que les courriers divers reçus étaient des courriers favorables à la démarche. La plaquette était très claire. Il rappelle également que la procédure en temps que telle a été approuvée à l'unanimité.

M. ROST souligne que le conseil des aînés est une chose nouvelle à Guebwiller, au départ c'est un peu laborieux, mais par la suite tout deviendra plus transparent et peut-être qu'il y aura plus de candidature lors du renouvellement.

Mme DEHESTRU précise qu'il faut faire une distinction entre un adhérent d'un parti politique ou d'un syndicat et un responsable.

M. le Maire souhaite clarifier le point sur les étrangers. D'après les statistiques de la Ville de Guebwiller, le pourcentage est d'environ 10 %, la représentation au prorata est donc largement correcte pour le conseil des aînés.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, **M. le Maire** lève la séance, il est 19 h 50.